

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 JUIN 2024**

Délibération n°

2024059

Date de convocation : 13/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	7
Nombre de votants	:	23

Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240618-20240059-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 13 juin 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA, Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU Marie GRABET dit BOUCHET, Céline FAYS, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absents excusé (e)s : M. Yannick BASSIER (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Marie GRABET DIT BOUCHET), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Marie GRABET dit BOUCHET.

OJ n°7 : Désignation du coordonnateur Communal pour les opérations de recensement de la population 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, que la prochaine enquête de recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 17 février 2025.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation, de la collecte et du suivi du recensement et dont la nomination doit intervenir avant le 30 juin 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- La désignation du coordonnateur communal,
- Les modalités de rémunération de ce dernier.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

- APRES en avoir délibéré,
- DECIDE de désigner Mme Julie PAUL, Rédacteur territorial en qualité de coordonnateur communal pour organiser et superviser l'enquête de recensement de la population 2025.

L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- d'une décharge partielle de ses activités,
 - d'une indemnité relevant du régime indemnitaire en cas d'heures supplémentaires effectuées.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité,

Fait à Bassussarry, le 18 juin 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

